



Montreuil, le 2 mai 2023

## À l'ensemble des RET À l'encadrement de la filière Trains

Objet : urgence sociale dans la filière Trains.

Chère collègue, cher collègue,

Une fois n'est pas coutume, la CGT Cheminots et son Union fédérale des cadres et maîtrises s'adresse singulièrement à l'ensemble des RET et des encadrants de la filière Trains.

La situation exceptionnelle dans laquelle notre filière s'est retrouvée embourbée lors de la fin d'année 2022 appelle un décryptage permettant de mieux éclairer et apprécier le rôle que chaque partie a tenu.

### **2021-2022 : un enchaînement d'alertes systématiquement ignorées par l'équipe dirigeante de SNCF Voyageurs**

La direction de SNCF Voyageurs a tenté la stratégie de l'étouffement des revendications des agents. En 2022, il ne s'est pas passé un mois sans que la CGT ne l'ait interpellée sur les sujets fondamentaux que sont les déroulements de carrière, les primes de travail des ASCT et des RET, les langues étrangères, les parcours professionnels des ASCT et des RET, la formation initiale et continue, la pénibilité, le besoin en emplois pour garantir un service robuste. Les conditions de travail des ASCT et des RET ont été piétinées par des années d'austérité budgétaire.

### **Une démarche revendicative CGT des métiers Trains engagée depuis l'automne 2021**

Forte de son réseau de militants de proximité, la CGT Cheminots est allée à la rencontre des personnels de la filière pour analyser, débattre, identifier les rouages cassés de notre outil de travail et permettre à chacune et à chacun de parler de son quotidien, quelle que soit l'activité pour laquelle il exerce ses missions. Jamais la CGT ne se sera cantonnée à tel ou tel ASCT, de telle ou telle activité. La CGT entend, débat et partage les avis, remarques et alertes de l'encadrement qu'elle rencontre lors de ses tournées. La CGT et son UFCM écoutent et portent les revendications spécifiques aux RET et à l'encadrement des établissements sans jamais les opposer aux ASCT.

Près de 600 cheminots de la filière se sont rendus à Saint-Denis, le 19 mai 2022, afin de remettre la pétition « prime de travail » et ses 4 632 signatures. Nous sommes alors plus de six mois avant la crise de décembre 2022. Comme seule suite, la Direction assure que les pétitions seront soigneusement conservées dans un placard sous clé (sic) et renvoie la discussion sur la prime de travail à de futures négociations salariales.

Pendant que les RET amortissaient la tension sociale croissante, la direction de SNCF Voyageurs jouait la montre, misant sur une léthargie du corps social et sur un programme Atout Bord vide de tout contenu.

### **Un ADN ultra-catégoriel mal dissimulé**

Originaire d'un groupe d'ASCT exerçant leurs missions sur TGV, le Collectif national ASCT (CNA) fait son apparition à partir de juin 2022 sur les réseaux sociaux. S'appuyant sur le travail et la revendication de la CGT, notamment sur la prime de travail, ce collectif s'est rapidement fait connaître par le biais d'une page Facebook en mettant en exergue des revendications pour les seuls ASCT TGV.

La CGT, elle, a fait le choix de continuer son travail de fond sur l'ensemble des sujets touchant le quotidien de tous les cheminots de la filière. Ces revendications sont débattues et construites démocratiquement avec pour objet de ne jamais favoriser les uns au détriment des autres.

Le 19 juillet 2022, notre organisation rencontrait la direction de SNCF Voyageurs et l'engageait à rouvrir le chantier des conditions de travail de l'encadrement, des montants du code prime 25 en retrait de plus

LETTRE OUVERTE



de 30 % par rapport à celle du métier d'ASCT, et rattraper ainsi le contentieux. Aucune suite n'est alors donnée par la direction de SNCF Voyageurs.

### **Une DCI CGT couvrant les revendications de l'ensemble des cheminots de la filière Trains**

Le 24 octobre 2022, la CGT déposait une DCI afin de faire entendre raison à une direction sûre d'elle malgré les brasiers déjà allumés. La Direction refusait alors d'écouter les cheminots, son encadrement de proximité et la CGT au nom d'un projet politique pour finir de fracturer la filière et les métiers ! Le climat était très clairement tendu. D'aucuns désignaient déjà pour cible les fêtes de fin d'année. Une légitime colère générale s'exprimait. La CGT portait alors :

- la revalorisation de la prime de travail des ASCT et des RET ;
- la défense des parcours professionnels et le déroulement de carrière de toute la filière ;
- l'amélioration des conditions de travail des ASCT et des RET ;
- l'avenir du métier de RET, les conditions d'exercice du métier, le respect de la réglementation du travail à leur endroit.

Il s'agissait donc d'une véritable démarche de fond pour toutes et tous et bien éloignée d'une tentative catégorielle soutenue par la Direction, et d'autres, par opportunisme.

Un préavis écrit par le CNA a été signé par trois organisations syndicales acceptant de porter des revendications catégorielles, parfois en contradiction avec les leurs. L'approche des élections professionnelles aura-t-elle été l'unique moteur de ce soutien ? En se concentrant sur les seules doléances des seuls ASCT de l'activité Voyages, Inoui plus précisément, la direction de Voyageurs pensait diviser les cheminots de la même filière, voire du même métier.

La CGT n'est jamais tombée dans le piège tendu par les promoteurs de démarches catégorielles et autonomistes. Première organisation syndicale de la filière, première organisation syndicale à la SNCF, la CGT n'a jamais été contactée par le CNA. La CGT est restée sur sa ligne de construction de la mobilisation de toute la filière.

### **Une ligne revendicative CGT porteuse d'avancées pour toutes et tous**

Les résultats au soir du jeudi 22 décembre 2022 sont essentiellement des mesures issues du cahier revendicatif CGT et applicables pour tous les ASCT, quels que soient leur établissement d'attache et leur activité. Sans intervention systématique de la CGT, il n'y aurait aucune mesure pour les ASCT de TER et Transilien.

La CGT a porté, seule, le sujet de la revalorisation du code prime 25 jusqu'aux derniers instants de la négociation. C'est cette abnégation à élargir le débat à tous les cheminots de la filière qui a conduit la Direction à revaloriser la prime de travail des RET de 60 euros par mois travaillé, soit 720 euros par an.

C'est un premier pas nécessaire mais insuffisant. Le métier de RET doit faire l'objet de travaux spécifiques visant à rattraper le retard pris depuis plus de dix ans quant à la reconnaissance de ses spécificités tant en matière de rémunération, de parcours professionnel que de déroulement de carrière. La CGT et son UFCM continuent de porter la nécessité de réaligner les montants du code prime 25 (RET) sur celui du code prime 24 (ASCT). C'est une mesure de justice qui ne fait que rétablir le droit à une juste reconnaissance des qualifications des RET. Nous exigeons un accès au collège cadre basé sur l'expérience acquise dans la filière. Nous revendiquons le retour des postes de spécialistes, en proximité, permettant aux encadrants de terrain de proposer un partage et un maintien des connaissances qualitatifs à leurs équipes. Afin de garantir un accompagnement de qualité, les RET ne doivent pas encadrer plus de 15 agents.

Vous les vivez au quotidien, les évolutions des organisations du travail de ces dernières années ont largement et négativement impacté l'exercice du métier de RET, malgré les rubans de promesses de nos premiers dirigeants. Nous avons les moyens de revenir à des conditions de travail saines et profitables à tous les agents de notre filière. L'UFCM CGT et ses militants continueront à porter les revendications des RET comme des ASCT, des personnels statutaires comme des personnels contractuels.

**La CGT, dans toute sa diversité, défendra toujours et par principe les droits de tous les salariés, sans clientélisme et sans opportunisme. L'UFCM CGT appelle l'ensemble des RET et des encadrants de proximité de la filière à débattre de leurs revendications. Ensemble, nous donnerons un avenir à nos métiers essentiels à la production d'un service public SNCF de qualité.**

Laurent SAINT SUPERY  
Secrétaire du CTN Trains

Jocelyn PORTALIER  
Secrétaire général de l'UFCM

